



**47^{ème} COURSE DE COTE
D'ABRESCHVILLER - ST QUIRIN
12^{ème} COURSE DE COTE VHC
28-29-30 AVRIL 2017**

MEMORIAL CHRISTOPHE HENRY

PEA

**CHAMPIONNAT DE FRANCE DE LA MONTAGNE CHAMPIONNAT DE
FRANCE FEMININ DE LA MONTAGNE
TROPHEE Lionel REGAL du meilleur jeune
CHAMPIONNAT DE FRANCE DE LA MONTAGNE VHC
CHAMPIONNAT DU LUXEMBOURG
CHAMPIONNAT DE LA LIGUE GRAND EST**

REGLEMENT PARTICULIER

Le présent règlement particulier complète le règlement standard des Courses de Côtes.

Tous les articles non repris dans le présent règlement particulier sont conformes au règlement standard des Courses de Côtes.

SOMMAIRE

| | |
|-------------|---------------------------|
| Article 1p | Organisation de la Course |
| Article 2p | Assurances |
| Article 3p | Concurrents et pilotes |
| Article 4p | Voitures et équipements |
| Article 5p | Publicités |
| Article 6p | Sites et infrastructures |
| Article 7p | Déroulement de l'épreuve |
| Article 8p | Pénalités |
| Article 9p | Classements |
| Article 10p | Prix |

L'ASSOCIATION SPORTIVE de l'AUTOMOBILE-CLUB de la MOSELLE
Organise les 28, 29 et 30 Avril 201, avec le concours de l'Association C.O.C.C.A.
Sous le patronage du Conseil Régional Grand Est de la Communauté de Communes de Sarrebourg-Sud Moselle.
Une épreuve automobile NPEA dénommée : 47^e Course de Côte d'ABRESCHVILLER - SAINT-QUIRIN
Cette épreuve compte pour :
- Le CHAMPIONNAT de FRANCE de la MONTAGNE
- Le CHAMPIONNAT de FRANCE de la MONTAGNE VHC
- Le CHAMPIONNAT du LUXEMBOURG

- Le CHAMPIONNAT de FRANCE FEMININ de la MONTAGNE
- le TROPHEE du JEUNE ESPOIR de la MONTAGNE
- Les CHAMPIONNATS Courses de Côtes Production et Compétition de la Ligue Grand Est du Sport Automobile

Le présent règlement a été approuvé par la Ligue Grand Est du Sport Automobile sous le N°09 en date du 27 février 2017

et enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation N° 276 en date du 16 mars 2017

ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

1.1P. OFFICIELS

| | | | | |
|-------------------------------------------------|-------------------------------------|-------------------|-----------|------|
| Président du Collège des Commissaires Sportifs | M. Jean-Charles BIDAL | Licence | n°1625 | 0305 |
| Commissaires Sportifs (au nombre de 2 ou 4) | M. Patrice COTTET | Licence | n°8012 | 0305 |
| | M. Jean WAMBACH | Licence | n°3030 | 0306 |
| Directeur de Course | M. Yves LARA | Licence | n°7497 | 0318 |
| Directeurs de Course Adjoints | M. Alain ANGELMANN | Licence | n°214977 | 0302 |
| Directeur de Course Adjoint VHC | M. Franck MADER | Licence | n°187564 | 0323 |
| Directeur de Course Chargé du Parc Haut | M. Bernard COUSIN | Licence | n°6379 | 0318 |
| Directeur de Course Chargé du Parc Stade | M. Yves SEBILLOTTE | Licence | n°2600 | 0402 |
| Commissaire Technique responsable | M. Jean-Marie ESLINGER | Licence | n°168503 | 0308 |
| Commissaires Techniques adjoints | M. Serge PEGOLOTTI | Licence | n° 6047 | 1603 |
| | M. Claude CUENOT | Licence | n°4454 | 0405 |
| | M. Daniel HAEFFELIN | Licence | n° 12679 | 0322 |
| | M. Emile TENA | Licence | n°124058 | 0305 |
| | M. Denis DERCHE | Licence | n°33547 | 0314 |
| Commissaire Technique Chpt du Luxembourg | M. René VAN PASSEL (RACB) | Licence | n°1453 | |
| Médecin responsable | M. Sylvain HENRY | | | |
| Chargé de la mise en place des moyens | M. Philippe LEINDECKER | Licence | n°145793 | 0306 |
| Responsable Publicité et Pré-Grille | M. Fabrice V. WONTERGHEM | Licence | n°1183 | 0314 |
| Chargés des relations avec les concurrents (CS) | Mlle. Elisabeth LOUIS | Licence | n°1287 | 0313 |
| | M. Claude CONDAMIN | Licence | n°1228913 | 0314 |
| | M. Jean Christophe LEROY | Licence | n°5492 | 0724 |
| | M. Jean DIDELO | Licence | n°5925 | 2101 |
| Chargé de presse | M. Marc HENRY | Licence | n°47944 | 0399 |
| Charge des Commissaires de route | M. Alexandre WELSCH | Licence | n°162976 | 0306 |
| Chronométreurs | M. Daniel BLANQUIN | Licence | n°1941 | 0308 |
| | M ^{ME} . Francine BLANQUIN | Licence | n°1945 | 0308 |
| | M. Hans SCHNEIDER | Licence | n°8173 | 0308 |
| | Mme Véronique GUILLEE | Licence | n°206232 | 0308 |
| Observateur | a désigner par la FFA | | | |
| Speaker | M. Jean-Michel BAYEN | | | |
| Informatique | Patrick Soft | | | |
| Sonorisation | Sono France | | | |
| Responsable organisation | M. David OLIGER | Licence n° 242630 | 0306 | |
| Secrétaire Général du Meeting | M. Bernard BUSSEREAU | Licence n°1503 | 0306 | |

1.2P. HORAIRES

| | |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------|
| Clôture des engagements : | le Mercredi 19 Avril à minuit (cachet de la poste faisant foi) |
| Publication de la liste des engagés : | le Lundi 24 Avril à 00h00 |
| Vérifications administrative & technique | le Vendredi 28 Avril de 16h30 à 20h30. |
| Vérifications administrative & technique: | le Samedi 29 Avril de 7h00 à 8h00 |
| <u>Les séances de vérification du samedi sont réservées aux concurrents non disponibles le vendredi Et ayant obtenu l'accord de l'organisateur</u> | |
| Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais le 29 Avril à 8h15. | |
| Essais non chronométré : | le 29 Avril de 8h00 à 10h30 (1 par pilote, dans l'ordre décroissant des N°) |
| | Le 30 Avril de 7H30 à 8H30 (1 par pilote, dans l'ordre décroissant des N°)..... .. |
| Essais chronométrés : | le 29 Avril de 11h00 à 13h00 (1ère montée) Et de 14h00 à 16h00 (2ème montée) |
| Briefing des pilotes et des chefs de poste : | le 29 Avril à 19h00 aux abords de la ligne de départ. |
| Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course (VH et chpt Lux) le 29 Avril à 16h15 | |

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course le 29 Avril à 19h00.
 Affichage des ordres de départ à la course (Série A - Série B) : le 29 Avril à 19h00

Course

- 1^{ère} montée le 29 Avril à partir de 16h30 (VH et Chpt Lux)
- 1^{ère} montée le 30 Avril à partir de 8h30 (sauf VH et Chpt Lux : 2^e montée)
- 2^{ème} Montée le 30 Avril ..à partir de 13h30
- 3^{ème} montée le 30 Avril..... à partir de 15h45

Podium Championnat : A l'issue de la dernière montée de Course.

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.

Affichage des résultats provisoires après l'arrivée du dernier concurrent en parc fermé.

Remise des prix le 29 Avril à 18h00 heures à l'école de Lettenbach (à proximité de la ligne de départ)

Les chèques correspondants à leur prix ainsi que le Palmarès seront envoyés aux concurrents dans la semaine suivant l'épreuve.

Réunions du Collège des Commissaires Sportifs :

Réunion 1 : le 29 Avril à 07h30 annexe de la Maison d'enfants de Lettenbach

Les réunions suivantes seront fixées par le Président du Collège

1.3P. VERIFICATIONS

Administratives : Le vendredi 28 Avril 2017 de 16h30 à 20h15, salle Christophe HENRY Abreschviller

Techniques : Le vendredi 22 Avril 2016 de 16h45 à 20h 30, à l'arrière du gite Communal d' Abreschviller

Une séance facultative de vérifications administratives et techniques aura lieu au même endroit

Le Samedi 29 Avril de 7h00 à 8h00 **Cette séance est réservée aux concurrents non disponibles le vendredi et qui auront obtenu l'accord de l'organisateur**

| | | |
|-------------------|--------------------|-----------------------------------------------|
| HORAIRES : | 16h30-17h00 | Voitures des groupes D/E |
| | 17h00-18h00 | Voitures des groupes CN, CNF et CM |
| | 18h00-19h00 | Voitures des groupes A, FA, ST et GT de Série |
| | 19h00-19h30 | Voitures des groupes N, FN et SP |
| | 19h30-20h15 | Voitures des groupes F, F2000, H, Ch. LUX |

Des convocations seront envoyées aux pilotes dès réception de leur bulletin d'engagement.

Les vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au Garage Sarrebourg Diesel, Rue des Vosges ; 57400 HESSE

Taux horaire maximum de la main-d'œuvre : 60 € TTC

Les concurrents devront présenter leur permis de conduire ainsi que leur licence et sont tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et le passeport technique (pour les concurrents français).

Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture de contrôle soit le 29 Avril à 8h00

A l'issue des vérifications techniques, la liste exacte des partants aux essais sera obligatoirement affichée après avoir été entérinée par le Collège des Commissaires Sportifs dont la réunion est prévue le 29 Avril 2017 à 7h30.

PESEES :

Des pesées libres seront effectuées, à l'arrière du gite Communal Abreschviller, Les horaires seront communiqués par affichage.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Voir règlement standard des courses de côte et slaloms, selon articles R 331 et A 531.32 du Code du Sport.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. ENGAGEMENTS

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :

M David OLIGER
10, rue des Roches
57560 ABRESCHVILLER
Mail : david.cocca@outlook.fr

jusqu'au mercredi 19 Avril à minuit (cachet de la poste faisant foi).

Les frais de participation sont fixés à **560 €**, réduits à **280 €**, pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur

et à **230 €** pour les concurrents inscrits à l'année au CFM Challenge (Elite ou Open)
Les chèques devront être libellés à l'ordre de : **COCCA**
Pour être valables, les engagements devront obligatoirement être accompagnés des frais de participation.

Si quatre jours avant le début du meeting, le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à 50 les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

CHAMPIONNAT de FRANCE de la MONTAGNE

Les concurrents inscrits au Championnat de France de la Montagne devront participer à toutes les compétitions du Championnat figurant à leur programme sauf cas de force majeur dûment constatée et acceptée par la Commission du Championnat de France de la Montagne.

Ils devront cependant obligatoirement remplir, signer et envoyer leur bulletin d'engagement accompagné des droits d'engagement, à chaque organisateur, au plus tard le mercredi de la semaine précédant la date de la Course de Côte. Au-delà de cette date, l'organisateur ne sera plus tenu d'accepter leurs engagements.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES ADMISES

Le nombre des voitures admises est fixé à 190, VHC compris.

Sont admises à participer :

En Championnat de France de la Montagne « voitures de Production »

Voitures fermées (Série B) :

FC, F2000, N/FN/SP, A/FA, GT de Série, GTTS

En Championnat de France de la Montagne « voitures de Sport »

Voitures ouvertes (Série A) :

DE, CM/CNF, CN, CN+

Les voitures Diesel seront admises dans leur groupe d'homologation

4.2P. CARBURANT - PNEUMATIQUES - EQUIPEMENTS

Voir règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.

4.2.7P. ECHEAPPMENTS.

Toutes les voitures devront être équipées d'un silencieux.

- Voitures fermées, Groupes CM et GTTS: niveau sonore maximal =105 dB A
- Voitures ouvertes: niveau sonore maximal = 110 dB A

4.3P. N° DE COURSE

Voir règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.

4.4P. DISPOSITIFS DE SECURITE

Voir règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.(Voir tableau de sécurité)

ARTICLE 5P. PUBLICITES

Voir règlement standard des Courses de Côte.

Publicité obligatoire (non rachetable) : **Conseil Régional Grand Est, Communauté de Communes de Sarrebourg Moselle Sud**

Publicité optionnelle : **CREDIT MUTUEL, AUTO SERVICES LINDER,**

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. PARCOURS

La 47^{ème} Course de Côte d'Abreschviller-Saint-Quirin a le parcours suivant:

- Départ sortie du hameau de Lettenbach sur la D96, 77m avant la borne kilométrique n° 20
- Arrivée: Sur le CD96, 23m après la borne kilométrique n°22 (environ 200m avant le carrefour dit "des deux Croix")
- Pente moyenne : 5%

Longueur du parcours : 2,1 Km

La course se déroulera en 3 montées obligatoires, sauf cas de force majeure dument constaté et accepté par le Collège des Commissaires sportifs.

Procédure de départ : chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7 du règlement standard.

Modalités de retour au départ : Après leur montée, les concurrents se regrouperont dans le parc situé au Col des deux Croix sous les ordres du Responsable de Parc. Ils regagneront le départ en groupe par l'itinéraire de la course sur ordre du Directeur de course et escortés par un de ses adjoints.

Parc de départ : Hameau de Lettenbach

Parc d'arrivée: Au carrefour du Col des deux Croix et sur la D96 vers Saint-Quirin (**sur une seule file**)

6.2P. ROUTE DE COURSE

Pour les pilotes occupant le parc "Stade", l'accès se fera par la route forestière de la "Basse Frentz", sous escorte d'un véhicule de l'organisation jusqu'au CD 96.

Pour les pilotes occupant le parc "Lettenbach", l'accès est direct (ce parc se situant à quelques dizaines de mètres du départ)

6.3P. FILE DE DEPART

Lieu : Sur le CD 96 pour les pilotes du parc "Stade" (sur une file) et sur la route séparant la MES Lettenbach du CD 96 pour les pilotes du parc "Lettenbach"

Rappel; Les conducteurs devront se ranger en file de départ dans la zone prévue à cet effet au plus tard 10 mn avant leur heure de départ. Tout concurrent dont le conducteur ne se serait pas présenté dans ce délai pourra être exclu de l'épreuve.

6.4P. SIGNALISATION

Voir règlement standard des Courses de Côte

6.5P. PARC CONCURRENT

Deux parcs sont mis à la disposition des concurrents : Le premier parc est situé aux abords du stade de football d'Abreschviller (parc « stade »).

Ce parc est accessible dès le lundi 24 avril. Il est obligatoire pour les groupes H, F/F2000, N/FN/SP, A/FA/ST, GT de série, GTTS, E1, IS et VHC.

Le deuxième parc est situé dans le hameau de Lettenbach ainsi qu'à l'intérieur des bâtiments de la Maison d'Enfants Spécialisée (parc « Lettenbach »). Ce parc est obligatoire pour les groupes CNF/CN, D/E, E2 et l'espace « CFM Challenge ». Ce parc est accessible le **vendredi 28 avril à partir de 17h**.

Le non respect des parcs donnera lieu à sanction à l'appréciation du Collège des Commissaires Sportifs. Les concurrents sont tenus de respecter IMPERATIVEMENT les parcs prévus pour leur groupe.

Dans chaque parc concurrent, il est demandé aux concurrents :

- De tenir à proximité immédiate de l'emplacement de chaque voiture de course un extincteur pour foyers A, B et C d'une capacité minimale de 5kg ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de 2 ans.
- De disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche (3m x 5m minimum) et résistante aux hydrocarbures.
- De prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le parc d'assistance.

La pénalité pour défaut d'extincteur et/ou de bâche dans les parcs est de **200 € voire 400 € en leur absence.**

6.6P. PARC FERME FINAL

Le parc fermé final (sous peine de mise hors course d'office) pour tous les concurrents classés est situé :

- Série B :

Entre l'Annexe de l'aérium de Lettenbach et le passage à niveau du train forestier, coté gauche de la route, **sur 1file**

-Série A

Sur le circuit (lors de la redescente à l'issue de la 3^{ème} montée de course) entre l'épingle à cheveux et le départ, **sur 1 file** coté droit de la route dans le sens de la descente.

Les concurrents étrangers se rangeront en parc fermé avec leur Série.

6.7P. TABLEAUX D'AFFICHAGE OFFICIELS

Les tableaux d'affichage seront placés :

- pendant les vérifications salle Christophe HENRY.
- Pendant toute la durée de l'épreuve aux parcs départ (stade d'Abreschviller et à proximité de la ligne de départ). En outre, pendant le délai de réclamation après l'épreuve, au parc fermé d'arrivée (à proximité de la ligne de départ).
- Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur les tableaux d'affichages leur seront opposables .Les pilotes assumeront seuls les conséquences d'une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède leur départ.

6.8P. PERMANENCE

Pendant la manifestation une permanence se tiendra dans l'annexe de la Maison d'Enfants Spécialisée de Lettenbach du vendredi 28 avril à partir de 14h00 au dimanche 30 avril jusqu'à 19h00.

N° de tél : 03 87 03 08 71

Centre de secours le plus proche : CHG St Nicolas SARREBOURG Tel : 03 87 23 24 25

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

7.1P. ESSAIS.

Voir règlement standard des Courses de Côte.

Essais non chronométrés facultatifs: le samedi 29 avril de 8h00 à 10h30 (une seule montée par pilote).

Les concurrents désirant participer à cette séance devront se présenter en pré-grille dans l'ordre prévu, au plus tard à 10h10

Essai non chronométré facultatif : le dimanche 30 avril de 7h30 à 8h30 (une montée par pilote).

Les concurrents désirant participer à cette séance devront se présenter en pré-grille dans l'ordre prévu, au plus tard à 8h45

Essais chronométrés : le samedi 29 avril de 11h00 à 16h00 (2 montées).

Le classement établi sur le meilleur temps des essais chronométrés servira à l'établissement de l'ordre des départs des séries A et B.

7.2P. CONFERENCE AUX PILOTES (BRIEFING)

La conférence aux pilotes (briefing) aura lieu le samedi 29 avril à 19h00 près de la ligne de départ. En cas de mauvais temps, le briefing se tiendra au chapiteau derrière la chapelle de Lettenbach La présence de tous les pilotes et des commissaires chefs de poste y est obligatoire.

7.3P. COURSE

Voir règlement standard des Courses de Côte.

Ordre des départs :

L'ordre des départs sera le suivant :

- en premier les voitures "fermées" (série B)
- ensuite les voitures "ouvertes" (série A)

Cet ordre sera le même pour le championnat du Luxembourg qui partira avant le Chpt de France (voir Art. 1.2.p)

Cet ordre restera inchangé pour toute la course.

Lors des essais : dans la série A, les 10 plus petits numéros partiront en dernier.

En course : dans chacune des séries A et B, au sein de chacun des groupes, les concurrents partiront dans l'ordre décroissant des temps réalisés aux essais, sauf pour les dix meilleurs temps des essais de la Série A qui partiront en dernier dans l'ordre décroissant des temps des essais.

Procédure de départ : aux feux tricolores.

Après l'arrivée, lors du retour de la zone de stationnement et du parc fermé vers le parc, tous les pilotes sont dans l'obligation de porter leurs ceintures de sécurité.

Le port du casque est obligatoire pour les pilotes de monoplaces et biplaces et est recommandé aux pilotes de voitures fermées. De plus, il est strictement interdit de prendre qui que ce soit à bord pour le trajet du retour.

Toutes infractions à ces dispositions pourront entraîner des pénalisations de la part du Collège des Commissaires Sportifs.

- | | |
|---------------------------|----------------------------------------|
| 1 ^{ère} montée : | le dimanche 30 avril à partir de 8h30 |
| 2 ^{ème} montée : | le dimanche 30 avril à partir de 13h30 |
| 3 ^{ème} montée : | le dimanche 30 avril à partir de 15h45 |

7.4P. ECHAUFFEMENT DES PNEUMATIQUES

L'échauffement des pneumatiques par déplacement du véhicule est interdit.

L'utilisation des couvertures chauffantes ou tout dispositif analogue ne sont autorisés que dans les parcs concurrents officiels et interdits entre les parcs concurrents et la ligne de départ.

7.5P ESSENCE

Les concurrents doivent prendre leurs dispositions pour ne pas tomber en panne d'essence, même en cas de départs répétés suite à des interruptions. Il ne sera pas permis aux concurrents de retourner prendre un complément de carburant sous peine d'exclusion de la manche.

ARTICLE 8P. PENALITES

Voir règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Le classement s'effectuera sur la meilleure des 3 montées de course.

Les classements provisoires seront établis de la façon suivante :

Championnat de France de la Montagne :

- 1 classement général voitures de Sport (série A)
- 1 classement général voitures de Production (série B)
- 1 classement par groupes et par classe (Séries A et B confondues)
- 1 classement féminin (Séries A et B confondues)
- 1 classement jeune (Séries A et B confondues)
- 1 Classement général Chpt Luxembourgeois

ARTICLE 10P. PRIX

10.2p PRIX

| SCRATCH | 1 ^{er} | 2 ^{ème} | 3 ^{ème} | 4 ^{ème} | 5 ^{ème} |
|------------|-----------------|------------------|------------------|------------------|------------------|
| Series A/B | 500 € | 400 € | 300 € | 200 € | 100 € |
| GROUPES | 520 € | 260 € | 130 € | | |
| CLASSES | 280 € | 130 € | | | |
| FEMININE | 280 € | | | | |
| JEUNE | 280 € | | | | |

Groupe H-E1-GT Lux (confondus)

- 1^{er} 300 € (à partir de 5 partants)
- 2^{ème} 150 € (à partir de 8 partants)
- 3^{ème} 100 € (à partir de 12 partants)
- 1^{er} de classe 150 € (à partir de 4 partants)

Groupes E2/SH, E2/SC, E2/SS :

- 1^{er} 300 €
- 2^{ème} 200 € (si + 4 partants)
- 3^{ème} 100 € (si + 6 partants)

Les prix sont cumulables.

Pour les groupes et les classes ayant moins de 5 partants, les prix seront divisés par deux.

Les groupes ayant moins de 2 partants ne percevront pas de prix.

Seuls les prix de groupes et de classes seront attribués au groupe FC.

Les concurrents du groupe FC figureront au classement scratch, mais seront « transparents » pour l'attribution des prix

10.3p COUPES

Des coupes seront distribuées de la façon suivante :

- 1 coupe au premier de chaque classe
- 1 coupe au premier de chaque groupe
- 1 coupe à la première féminine et au 1^{er} jeune
- 1 coupe aux 3 premiers du classement général
- 3 coupes récompenseront des Commissaires de route par tirage au sort.

10.4p PODIUM

A l'issue de la course seront conviés au podium situé aux abords de la ligne de départ :

- Les 3 premiers du Championnat Voitures de Sport
- Les 3 premiers du Championnat Voitures de Production
- Les 3 premiers du Championnat Voitures de Sport
- Les 3 premiers du Championnat Luxembourgeois
- La 1^{ère} féminine
- Le 1^{er} jeune

10.5p REMISE DES PRIX

La remise des prix aura lieu le dimanche **30** avril à l'issue de la course à l'école de Lettenbach.

10.6p REMISE DES CHEQUES ET PALMARES

Les chèques correspondants à leur prix ainsi que le palmarès seront envoyés par courrier au plus tard 3 jours après l'épreuve.



12^{ème} Course de Côte d'Abreschviller St-Quirin VHC CHAMPIONNAT DE FRANCE DE LA MONTAGNE VHC 28-29-30 AVRIL 2017 PEA MEMORIAL CHRISTOPHE HENRY

ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

L'ASSOCIATION SPORTIVE de l'AUTOMOBILE-CLUB de la MOSELLE Organise les 28/29 et 30 Avril 2017, avec le concours de l'Association C.O.C.C.A Sous le patronage du Conseil Régional Grand Est et de la Communauté de Communes Sarrebourg Moselle Sud. Une épreuve automobile PEA dénommée : 12^e Course de Côte d'ABRESCHVILLER-SAINT-QUIRIN VHC Cette épreuve compte pour :
- Le Championnat de FRANCE de la MONTAGNE VHC
- Le Challenge Indice de Performance 2017

Le présent règlement a été approuvé par le CRSA sous le N° en date du et enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation N° en date du

1.1P. OFFICIELS:

Voir règlement particulier de l'épreuve nationale sauf :

| | | | |
|-------------------------------------------|--------------------------|-----------------|------|
| Directeur de Course | M. Bernard COUSIN | Licence n°6379 | 0318 |
| Commissaire Technique Responsable | M. Bernard PENILLA | Licence n°17999 | 0811 |
| Chargé des Relations avec les Concurrents | M. Jean Christophe LEROY | Licence n° 5492 | 0724 |

1.2P. HORAIRES

Voir règlement particulier de l'épreuve nationale.

ARTICLE 2P. VOITURES ADMISES

Le nombre de voitures admises est fixé à **190 modernes compris**

Sont admises les voitures homologuées en VHC conformes au règlement standard des courses de côtes VHC (voir conditions d'admission des voitures) PTN à titulaires **d'un PTH**, à la date de clôture des vérifications techniques. Sont admises, dans un classement séparé, les voitures de la catégorie Classic Compétition

ARTICLE 3P. SECURITE

Voir dispositions prévues à l'annexe K du Code Sportif International.

La tenue des pilotes devra être conforme à l'Annexe L du Code Sportif International.

Les voitures de Tourisme et les voitures GT auront la possibilité d'ôter les pare-chocs.

Equipement des pilotes conforme à la réglementation FFSA.

ARTICLE 4P. PUBLICITE : Voir dispositions prévues à l'annexe K du Code Sportif International.

ARTICLE 5P. LICENCES : voir réglementation générale.

ARTICLE 6P. ASSURANCES : voir réglementation générale.

ARTICLE 7P. PARCOURS : voir règlement de l'épreuve nationale

ARTICLE 8P. INSCRIPTIONS

Voir règlement particulier de l'épreuve nationale, sauf les frais de participations qui sont fixés à : **420 €** réduits à **210€** avec publicité de l'organisateur (**175€** pour les pilotes engagés à la saison à CFM Challenge VHC) jusqu'au mercredi 19 Avril à minuit (cachet de la poste faisant foi).

Joindre obligatoirement au bulletin d'engagement une photocopie de la 1^{ère} et de la 10^{ème} page du PTH .Si le nombre d'engagés est inférieur à **15**, l'épreuve serait annulée.

Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

ARTICLE 9P. CONTRÔLE ADMINISTRATIF :

Les concurrents devront présenter aux vérifications :

Le PTH de la voiture dûment visée par la FFSA

ainsi que le passeport technique, ou, pour les concurrents étrangers
le PTH accompagné du visa de l'A.S.N et du certificat médical.

ARTICLE 10P. VERIFICATIONS :

Voir règlement de l'épreuve nationale ou le règlement Standard Courses de Côtes.

11P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

11.1p Dispositions générales : Conforme au règlement standard des Courses de Côte.

11.2p Dispositions particulières

11.2.1p Ordre de départ :

Pour les essais et la course, les concurrents de l'épreuve VHC partiront devant les concurrents de l'épreuve Nationale.

L'ordre des départs aux essais sera le suivant :

- en premier les voitures "fermées"
- ensuite les voitures "ouvertes"

En course : les concurrents partiront dans l'ordre décroissant des temps réalisés aux essais. Cet ordre restera inchangé pour tout le reste de la course.

11.2.2p Essais : Tous les concurrents sont tenus d'effectuer au moins une montée d'essais de bout en bout, pour être classés

11.2.3p Carburant-pneumatiques-équipements

Conforme au règlement standard courses de côte et annexe K en ce qui concerne les pneumatiques.

11.2.4p Numéros de course : Voir règlement standard des Courses de Côte.

11.2.5p Echauffement des pneumatiques : Conforme au règlement standard des Courses de Côte.

11.2.6p Conférence aux pilotes (briefing) : Voir règlement particulier de l'épreuve nationale.

11.2.7p Pénalités : Conforme au règlement standard des Courses de Côte.

11.2.8p Classements

Pour les essais chronométrés :

Le classement des essais s'effectuera sur la base du meilleur temps des essais.

Afin de faciliter le déroulement de l'épreuve, le départ des montées de course se fera dans l'ordre du classement des essais, le concurrent le plus lent partant en premier.

Pour la course :

L'épreuve se disputera en 3 manches et le classement sera établi en fonction du meilleur temps réalisé sur une manche.

Pour prétendre à être classés, les concurrents devront avoir effectué au moins une montée de course. La non participation à une ou deux montées devra être constatée par un Commissaire Technique.

Les classements seront établis de la façon suivante :

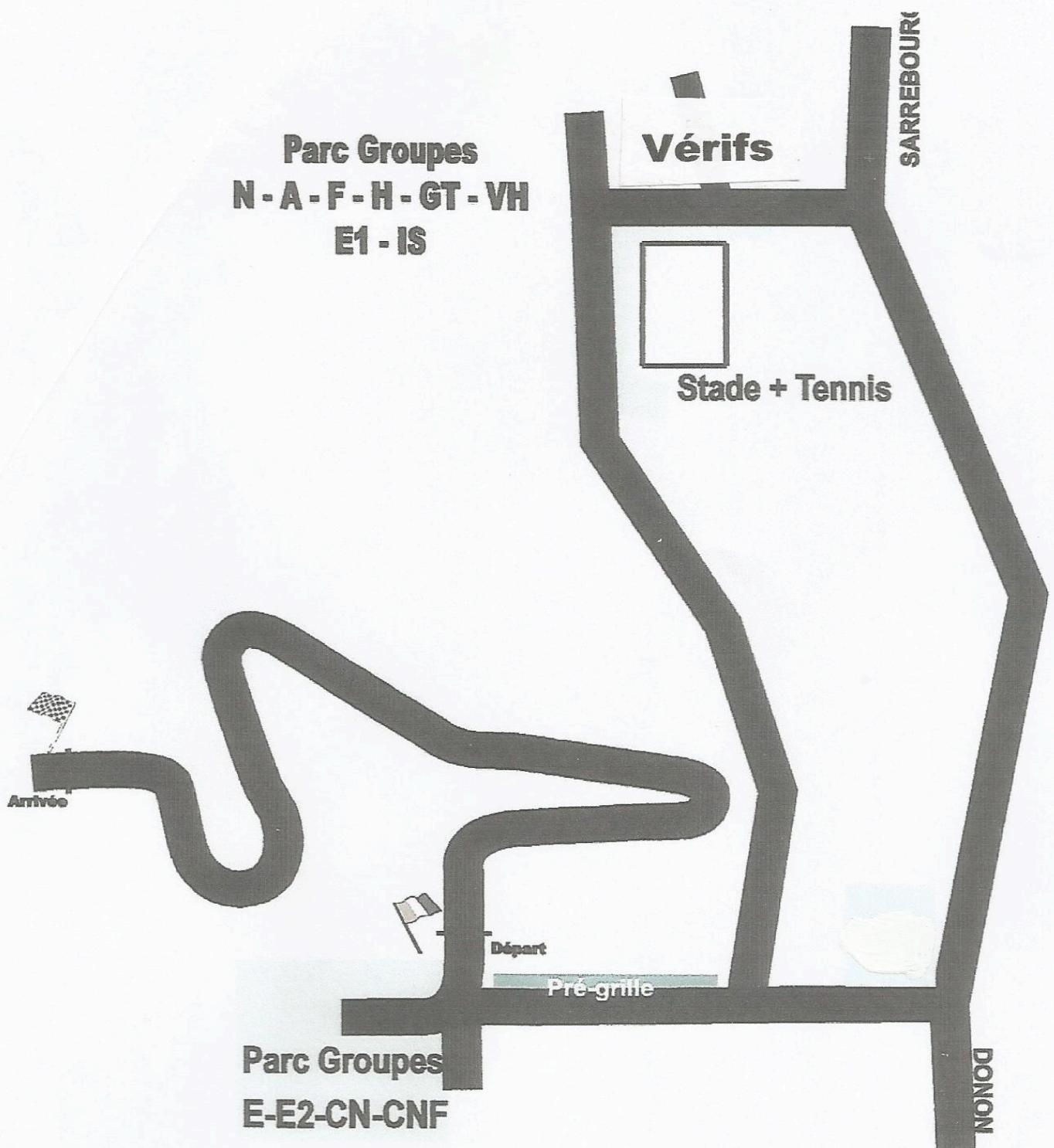
- . un classement séparé pour chacune des GROUPES 1,2,3,4,5,6/7 et 8/9.
- . un classement pour le Challenge Indice de Performance.
- . un classement séparé pour les « Classic », N, A, B période J1 qui ne devront jamais figurer au classement des VHC.

LE PARC CONCURRENTS RESERVE AUX PILOTES VHC SE SITUE DERRIERE LE TERRAIN DE CAMPING ET AUX ABORDS DU STADE DE FOOTBALL D'ABRESCHVILLER (parc « stade » avec les groupes H, F, N, A et GT)

ARTICLE 12P. RECLAMATIONS : voir réglementation générale.

ARTICLE 13P. PRIX : tous les participants seront récompensés.

ARTICLE 14.P-DISTRIBUTION DES PRIX : Elle aura lieu le dimanche 30 avril 2017 à l'issue de la dernière montée au parc concurrents VH



PILOTES ETRANGERS

Nous vous rappelons que tous pilote appartenant a un pays de la CEE ainsi que les Suisses peuvent participer à notre épreuve sans visa de leur fédération.

Pour Tout renseignement :
David OLIGER : (+ 33) 6 17 85 63 81

